

# Diplôme d'Université - Prévenir les Risques Psycho-Sociaux et Promouvoir la Qualité de Vie Au Travail



Durée  
1 an



Composante  
Faculté de  
psychologie,  
des sciences de  
l'éducation et de  
la formation



Langue(s)  
d'enseignement  
Français



Ouvert en stage  
Non

## Parcours proposés

- › Prévenir les risques psycho-sociaux et promouvoir la qualité de vie au travail

## Présentation

En vertu de l'obligation de sécurité de résultat, toute organisation, tout employeur doit savoir repérer les risques psychosociaux, les prévenir et doit gérer les situations difficiles susceptibles d'affecter la santé des personnes et la performance des équipes.

- Acquérir des connaissances multidisciplinaires sur les risques (stress au travail, burnout, harcèlement moral au travail, addictions, comportements antisociaux).
- Acquérir des connaissances liées aux organisations (climat, justice), à l'activité et à l'organisation du travail et aux situations de travail.
- Identifier les axes de progrès à accomplir en matière de qualité de vie au travail au sein d'un établissement ou d'une entreprise.
- Préparer et perfectionner des actions de prévention et d'évaluation des risques psycho-sociaux en rapport avec les troubles de la santé mentale.
- Proposer des actions susceptibles :

- # de renforcer à la fois la santé des salariés notamment en matière de risques psychosociaux,
- # de promouvoir une politique de santé au travail dans l'organisation,
- # d'accompagner les organisations en veillant à l'instauration d'une prévention primaire, secondaire et tertiaire,
- # de satisfaire aux obligations légales en matière de document unique d'évaluation des risques psychosociaux (DUER),
- # de veiller aux implications du DUER en termes de formations et d'applications des plans de prévention et de traitement,
- # de conduire une négociation collective sur les sujets de la santé au travail et de la pénibilité.

## Savoir-faire et compétences

À l'issue de la formation, les participants seront capable de :

- repérer les facteurs et les mécanismes présents dans les situations pouvant générer des risques psycho-sociaux,
- définir les RPS, connaître les causes de chaque type de RPS,
- connaître des outils de mesures des RPS,
- connaître les conditions de validité des outils de mesure des RPS,
- connaître des outils permettant de mesurer les facteurs causaux des RPS,

- connaître le cadre réglementaire applicable pour la gestion des RPS en secteur privé et public,
- connaître les modes et méthodes d'interventions des différents professionnels (médecins, juristes, professionnels des services de prévention et de santé au travail» (SPST), psychologues du travail, psychologues cliniciens, ergonomes, conseillers en prévention, consultants RPS-QVT, inspecteurs,...) et des instances représentatives (IPRS, CSE),
- réaliser des diagnostics RPS qualitatif et quantitatif (questionnaire valide) et de mettre à jour le DUERP,
- maîtriser les moyens et méthodes pour désamorcer et/ou gérer les situations de tension et de conflits au travail.

## Organisation

### Organisation

Le diplôme d'universitaire « Risques psycho sociaux et qualité de vie au travail » se déroule d'octobre à juin. Il est composé de 6 unités d'enseignement (UE) réparties sur 2 jours par semaine. (Les cours ont lieu les vendredi après-midi de 13h30 à 19h30 et le samedi matin de 9h30 à 12h30).

#### PROGRAMME :

- UE 1 - 24H : Identifier et comprendre les risques psychosociaux (R.P.S.) et la Qualité de vie au travail (QVT) et notions de risques professionnels et psychosociaux.
- UE 2 - 24h : approche juridique des risques psychosociaux.
- UE 3 - 24h : approche médicale des risques psychosociaux et risques majeurs.
- UE 4 - 24h : approche ergonomique des risques professionnels et psychosociaux.
- UE 5 - 24h : diagnostics R.P.S. et document unique d'évaluation des risques (DUER).
- UE 6 - 12h : supervision sous forme d'ateliers de retour d'expérience (4 fois 3 heures).
- 3h : suivi individuel et évaluation du mémoire professionnel/ rapport.
- Stage de 5 semaines de 35 heures soit 175 h (possibilité d'étaler le stage).

**# Pour les salariés en FC :** stage de 175h minimum à 250 h maximum (possibilité d'étaler le stage).

demande d'équivalence du stage à faire dès la candidature pour salariés ayant des missions RPSQVT

**# Pour les étudiants en FI :** projet professionnel et mémoire professionnel (pas de stage mais projet professionnel supervisé)

## Admission

### Conditions d'admission

Ce diplôme s'adresse aux titulaires d'un niveau BAC+4 ou bac +5.

Les candidatures Bac +3 sont examinées sous réserve d'une expérience dans le domaine et de l'entretien de motivation.

### Modalités d'inscription

#### POUR CANDIDATER

Vous devez **déposer un dossier de candidature sur la plateforme [e-candidat](https://ecandidat.univ-lille.fr/) de l'Université de Lille :** <https://ecandidat.univ-lille.fr/>

# Choisir l'onglet "Psychologie", puis l'onglet "Diplôme d'Université".

Les candidatures seront ouvertes lors des sessions suivantes :

• 1<sup>re</sup> session : **du 18/05/2026 au 26/06/2026**

• 2<sup>de</sup> session : **du 24/08/2026 au 11/09/2026**

# Pour toute demande d'information, veuillez contacter les gestionnaires pédagogiques à l'adresse suivante :

[du-psysef@univ-lille.fr](mailto:du-psysef@univ-lille.fr)

#### COÛT DE LA FORMATION

- Tarif : 21 €/heure
- Effectif maximum : 20 personnes

*L'ouverture de la formation est soumise à un effectif suffisant de stagiaires.*

M. Charlie RENAUD

[✉ charlie.renaud@univ-lille.fr](mailto:charlie.renaud@univ-lille.fr)

---

## Public cible

La formation est destinée aux professionnels suivants :

- médecins, cadres de santé,
- psychologues, ergonomes,
- conseillers en prévention, ingénieurs en prévention,
- managers de proximité,
- infirmier-e-s du travail,
- délégués syndicaux, représentants du personnel, secrétaires de comité social et économique (CSE) ou commissions santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT),
- consultants et formateurs Santé-Travail, RPS-QVT, RH, ...
- professionnels des ressources humaines,
- DRH et RRH, directeurs/directrices d'établissements,
- juristes ou inspecteurs/inspectrices du travail,
- assistants sociaux du travail,
- médiateurs/médiatrices.

---

## Capacité d'accueil

- Effectif maximum : 20 personnes

*L'ouverture de la formation est soumise à un effectif suffisant de stagiaires.*

---

## Infos pratiques

---

### Autres contacts

#### **Secrétariat pédagogique**

Mme Elise CHOMBEAU

Bureau : A5.095

[✉ du-psysef@univ-lille.fr](mailto:du-psysef@univ-lille.fr)

#### **Responsable Pédagogique**

## Programme

Prévenir les risques psycho-sociaux et promouvoir la qualité de vie au travail